

Cependant, de son côté, l'administration ne restait pas inactive : le 4 décembre 1785, elle avait adressé au ministre chargé du département de Lyon, le comte de Vergennes, un mémoire pour lui signaler les inconvénients du projet en cours et lui proposer pour l'emplacement de la nouvelle douane les terrains qu'elle avait loués au sieur Hugand, dans le tènement Sainte-Elisabeth, entre les rues Sala et Sainte-Hélène. L'utilisation de ces terrains, vides de constructions et situés à côté de Bicêtre, offrait le grand avantage d'éviter la réduction du claustral, des démolitions coûteuses et des transformations importantes qui ne pouvaient se faire sans grosses difficultés.

Ces représentations furent inutiles : certains intérêts d'une part, et l'amour-propre de l'autre, empêchaient de revenir sur la décision prise. Et c'est ainsi que, le 26 février 1786, le Conseil d'Etat rendait un arrêt énonçant qu'il serait procédé à l'aliénation, au profit de Sa Majesté, d'une partie du claustral de la Charité pour l'établissement de la douane, du grenier à sel et de l'entrepôt général des tabacs moyennant la somme de 326.480 livres, suivant l'estimation faite par le sieur Dupoux, architecte, commis à cet effet par l'intendant de Lyon.

Le 20 mars, l'intendant écrivait aux recteurs de la Charité pour leur communiquer l'arrêt précité, en les informant qu'il avait été désigné pour passer avec eux tous les actes nécessaires, ajoutant que le roi leur réservait la faculté de lui faire des représentations sur le prix fixé, dans le cas où ils le croiraient insuffisant.

Cette dernière phrase ouvrait le champ à l'espoir. Après lecture de cette lettre, de l'arrêt du Conseil d'Etat et du rapport de l'architecte Dupoux, l'administration décidait, le 22 mars, qu'il était d'une absolue nécessité de mettre sous les yeux de l'intendant et des ministres un rapport contradictoire établi par une personne de l'art et il nommait à cet effet une commission composée de six recteurs et de M. Roux, architecte réputé, auquel, deux jours plus tard, on adjoignait encore l'architecte Loyer.

En même temps, le président du Bureau, l'abbé de Cordon, comte de Lyon, qui avait déjà fait plusieurs séjours à Paris pour les affaires de l'hôpital, y était député à nouveau avec mission de transmettre au roi et à ses ministres les observations de l'administration et de leur démontrer que, par